

Conseil Municipal

**LISTE DES
DELIBERATIONS**



Séance du vendredi 23 septembre à 18h30 – Hôtel de Ville

- Élection d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 24 juin 2022

Intercommunalité

- 1- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la « Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane » - CABBALR
- 2- Présentation du rapport des délégués pour l'année 2021 « Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane » - CABBALR
- 3- Rapport d'activités 2021 du SIVOM de la Communauté du Bruaysis

Finances / Marchés publics

- 4- Décision modificative N°2 du budget primitif communal

Ressources Humaines

- 5- Tableau des effectifs – Création et suppression d'emplois
- 6- Contrat collectif de mutuelle
- 7- Modalités pour la mise en œuvre du compte personnel de formation
- 8- Modalités pour la mise en œuvre des frais professionnels
- 9- Convention avec le CDG 62 pour la plate-forme de signalement
- 10- Règlement intérieur du personnel communal
- 11- Recrutement de personnel contractuel
- 12- Recrutement de contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)
- 13- Organisation des accueils de loisirs et séjours pour 2023

Logement

- 14- Démolition de deux logements rue des Frères CARON - « MAISONS ET CITES »
- 15- Cession d'un logement 31 rue Frères Lima - « MAISONS ET CITES »

Développement Urbain et Durable

- 16- Vente du terrain sous le viaduc et de la maison d'urgence au Département du Pas-de Calais

Citoyenneté

17- Renouvellement de convention avec l'association « 30 millions d'amis » pour la campagne de stérilisation des chats 2023

Développement Économique

18- Ouvertures dominicales des commerces 2023
19- Acquisition d'un mobil-home au camping de la biette

Enfance / Jeunesse

20- Signature de convention avec l'association « Droit de Cité » pour le salon « Tiot Loupiot » - année 2022
21- Contrat local d'accompagnement à la scolarité
22- Présentation du rapport annuel 2021 de la micro-crèche People and Baby
23- Affiliation à la Ligue de L'enseignement

Vie associative

24- Subvention association Rock'Emerose

Culture

25- Signature de convention de partenariat avec la « COMEDIE DE BETHUNE » pour le second semestre 2022

Séance du vendredi 23 septembre 2022 à 18h30 au sein de l'Hôtel de Ville

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au sein de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire.

Sont présents, les Elus suivants :

Monsieur Jacky LEMOINE, Monsieur Lionel COURTIN, Madame Karine BLOCH, Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Patricia DENEUFEGLISE, Madame Laurence FOUCAULT, Monsieur Didier DUBOIS, Monsieur René FLINOIS, Madame Lylou KOMINIARZ, Monsieur Pierre BAYART, Madame Virginie ZIBRET, Monsieur Emile GAUDET, Madame Corinne VANQUELEF, Monsieur Gilles DHELIN, Madame Sabine BRUNELLE, Madame Gaëtane CABARET, Madame Emeline DELPLANQUE, Monsieur Olivier MANNESSIER, Madame Patricia POTIER, Monsieur Benoît PENET.

Étaient absents et représentés :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir écrit de voter en son nom Madame Sylvie HAREL à Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur Dany DUBOIS à Madame Virginie ZIBRET, Madame Henriette FIGANIAK à Madame Gaëtane CABARET, Monsieur Arnaud BLOCH à Madame Karine BLOCH, Monsieur Laurent DERNONCOURT à Monsieur Pierre BAYART, Monsieur Romain LAVEDRINE à Madame Emeline DELPLANQUE

Étaient absents excusés et non représentés :

Madame Rose-Marie LEGRU

Étaient absents non représentés :

Néant

Conseil Municipal
Séance du vendredi 23 septembre 2022 à 18h30
au sein de l'Hôtel de Ville

Les délibérations adoptées à l'unanimité sont les suivantes :

- 1- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la « Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane » - CABBALR
- 2- Présentation du rapport des délégataires pour l'année 2021 « Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane » - CABBALR
- 3- Rapport d'activités 2021 du SIVOM de la Communauté du Bruaysis
- 4- Décision modificative N°2 du budget primitif communal
- 5- Tableau des effectifs – Création et suppression d'emplois
- 6- Contrat collectif de mutuelle
- 7- Modalités pour la mise en œuvre du compte personnel de formation
- 8- Modalités pour la mise en œuvre des frais professionnels
- 9- Convention avec le CDG 62 pour la plate-forme de signalement
- 10- Règlement intérieur du personnel communal
- 11- Recrutement de personnel contractuel
- 12- Recrutement de contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)
- 13- Organisation des accueils de loisirs et séjours pour 2023
- 14- Démolition de deux logements rue des Frères CARON - « MAISONS ET CITES »
- 15- Cession d'un logement 31 rue Frères Lima - « MAISONS ET CITES »
- 16- Vente du terrain sous le viaduc et de la maison d'urgence au Département du Pas-de Calais
- 17- Renouvellement de convention avec l'association « 30 millions d'amis » pour la campagne de stérilisation des chats 2023
- 19- Acquisition d'un mobil-home au camping de la biette
- 20- Signature de convention avec l'association « Droit de Cité » pour le salon « Tiot Loupiot » - année 2022
- 21- Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- 22- Présentation du rapport annuel 2021 de la micro-crèche People and Baby
- 23- Affiliation à la Ligue de L'enseignement
- 24- Subvention association Rock'Emerose
- 25- Signature de convention de partenariat avec la « COMEDIE DE BETHUNE » pour le second semestre 2022

La délibération adoptée à 22 voix pour et 6 voix contre dont 4 voix contre des membres du groupe « Divion Naturellement » et 2 voix contre des membres du groupe « Divion ensemble et plus loin » est la suivante :

- 18- Ouvertures dominicales des commerces 2023

Divers

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du même Code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a pris connaissance des décisions du Maire du n° 2022-037 à 2022-053 jointes en annexe.

La séance fut levée à 20h35.

La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement.